

Décision concernant la demande d'Hydro One visant la reconstruction d'une ligne de transport d'électricité à London

Le 21 avril 2026, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu sa [décision et son ordonnance](#) autorisant Hydro One Networks Inc. (Hydro One) à reconstruire environ quatre kilomètres d'une ligne de transport existante dans la ville de London (le projet), afin de soutenir la croissance prévue de la demande en électricité dans la région.

La CEO a jugé que le coût estimé du projet, soit 16,2 millions de dollars, était raisonnable. À long terme, le projet devrait entraîner une légère diminution des tarifs de transport uniformes.

La CEO a déterminé que le projet n'aura pas d'incidence négative sur la fiabilité du système ni la qualité du service pour les clients raccordés au réseau de transport dans la région. Aucun nouveau droit foncier permanent n'est requis pour le projet et les ententes relatives à l'utilisation des terres proposées ont été jugées appropriées.

Par conséquent, la CEO a déterminé que le projet est dans l'intérêt du public et a accordé l'autorisation de construire, sous réserve des conditions d'approbation standard.

À PROPOS DE LA CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) est l'organisme indépendant de réglementation de l'Ontario pour les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Nous protégeons les intérêts des consommateurs et œuvrons pour une énergie propre, fiable, sans risque et abordable qui favorise la croissance économique dans toute la province. Cela implique notamment de veiller à ce que les habitants et les entreprises de l'Ontario paient des tarifs raisonnables qui permettent en même temps d'investir suffisamment dans un système énergétique qui favorise notre économie.

L'arbitrage indépendant est l'une des pierres angulaires de cette mission. Lorsque nous recevons une demande, la CEO l'examine avec rigueur et impartialité dans le respect de nos objectifs législatifs et en dehors de toute ingérence.

Découvrez-en davantage sur ceo.ca.

Contactez-nous

Demandes des médias

Téléphone : 416-544-5171
Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes des consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

This document is also available in English.

Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario de la décision de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans les documents de décision et ordonnance publiés le 21 avril 2026, qui sont les documents officiels de la CEO